



Modifié un jour de repos, sur un jour férié

Par **Phoenix67**, le **16/12/2025** à **12:30**

Bonjour,

Je travaille dans un magasin en tant que conseiller de vente sous la convention des commerces de détails non alimentaire,

Mon contrat stipule que mon jour de repos est le mardi, et mon employeur m'annonce le samedi 13 décembre 2025, que mon jour de repos du mardi 23 décembre sera modifié au vendredi 26 décembre qui, étant donné que je travaille en Alsace, est un jour férié,

Est-ce légal de modifier un jour de repos, pour mettre mon repos sur un jour férié sans même me demander mon accord ?

Par **janus2fr**, le **16/12/2025** à **13:19**

Bonjour,

Cela est considéré comme abusif de la part de l'employeur qui doit exécuter le contrat de travail de bonne foi. Or en faisant cela, il vous prive volontairement d'un jour de repos/congé.

Code du travail :

Article L1222-1

Version en vigueur depuis le 01 mai 2008

Le contrat de travail est exécuté de bonne foi.